



Le **Conseil d'Administration** du Collège de Neurochirurgie, élargi au Conseil Pédagogique s'est réuni le mercredi 21 septembre 2011 à 14h lors des Les journées nationales d'enseignement (JNE) à Paris à l'hôtel Pullman

Etaient présents : J.J. MOREAU, G. DECHAMBENOIT, E. CUNY, C. NUTI, J.Y. BOUSIGUE, Ph PAQUIS, JP LEJEUNE, G BRASSIER, F DAUGER, D GROSSKOPF, JP HLADKY, H. LOISEAU, E. GAY, B. IRTHUM, P. DECQ, Th FAILLOT, M LONJON, B. DEVAUX, O. GOASGUEN, F. NATAF, R. MANET, O. TESTA

Absents excusés : E EMERY

Absents : J. AUQUE, P. MENEI, S BLOND

Ordre du jour : **POINT DES ACTIVITÉS DU COLLÈGE ET PROJETS FUTURS.**

En introduction, JJ Moreau a rappelé que le Collège a 3 ans et demi d'existence. Il s'agit d'un Collège professionnel, ouvert à tous les neurochirurgiens. Les actions du Collège s'articulent autour des thématiques suivantes :

- ENSEIGNEMENT
- ACCRÉDITATION
- EDITION NUMÉRIQUE.

Au niveau de la composition du Bureau du Collège, quelques modifications ont été apportées:

- Président : J.J. MOREAU élu en Assemblée Générale (mai 2008) pour 5 ans
- Secrétaire général : G. DECHAMBENOIT
- Secrétaire chargé de la Pédagogie : E. CUNY
- Secrétaire chargé de l'Accréditation : J.Y. BOUSIGUE
- Trésorier : C. NUTI
- Responsable des éditions numériques : F. DAUGER

Conseil d'administration :

- Coordinateurs inter régionaux
- Représentant UEMS : E. EMERY
- Président de la sous section du CNU
- Représentant des neurochirurgiens des armées : O. GOASGUEN

A- ENSEIGNEMENT

1 • Deuxième cycle (E. Cuny)

Le site numérique est opérationnel, actif, interactif.

<http://web5.unilim.fr/colneuro-test/spip.php?rubrique11>

2• Troisième cycle

Les JNE auront lieu du 22 et 23 septembre 2011 avec comme thème l'**Hydrocéphalie** sous la direction de P. Decq et J. Chazal.

Programme : http://campus.neurochirurgie.fr/IMG/pdf/programme_jne2011.pdf

Le nombre de participants aux JNE s'accroît :

- 2002, Limoges : 36
- 2003, Limoges : 62
- 2004, Paris : 90
- 2005, Paris : 110
- 2006, Paris : 120
- 2007, Paris : 130
- 2008, Paris : 140
- 2009, Paris : 145
- 2010, Paris : 155
- 2011, Paris : 160

Le succès des JNE suscite des interrogations et réflexions sur l'avenir :

- Pour des raisons liées aux règles de sécurité, une salle plus grande doit être trouvée : institut du diabète à Paris ?
- En sus des JNE ayant lieu à Paris en septembre, une autre rencontre de formation pourrait être envisagée par exemple lors de l'évaluation nationale et la validation des DES.

Le contrat de partenariat avec Codman _Johnson & Johnson est toujours en cours d'élaboration.

Les journées nationales d'enseignement qui auront lieu les 20 et 21 septembre 2012 auront pour thème: la **Base du crâne** sous la direction de P. H. Roche. L'invitation d'un Senior neurochirurgien retraité serait très appréciée. Le choix de ce sujet s'est fait par rapport aux réponses de l'évaluation des étudiants (besoins ressentis) et de la création d la nouvelle section « bas du crâne » de la SFNC (besoins normatifs)

3 - DES

Projet prévu : Le nombre de postes des DES est établi en fonction des besoins régionaux et inter régionaux (filiariation). Le post-internat est garanti : assistant et CCA. La Maquette et les programmes sont définis par les Collèges. Les stages hors CHU sont supprimés sauf dans services de neurochirurgie en CHR et en cliniques privées.

Démographie des DES

Le nombre de neurochirurgiens s'accroît de manière très significative ces dernières années :

- o enquête 2001 : 48
- o enquête 2008-2009 : 81 (sans Paris île de France)
- o enquête 2010 : 91 +/- 5

Répartition géographique (millions habitants)

- Sud-ouest (6,2) : 12 Oest (10,2): 21
- Rhône Alpes (6,9): 11 Est (8,1) : 15
- Paris (11,7): 11 Sud-est (7,1) : 8 Nord (9): 13 +/- 5

Nombre d'internes/ millions d'habitants= 2

Prévision nationale 2011-2014: 128 (Arrêté du 12/7/2010)

La Maquette demande à être révisée (4 ans + 2 ans) :

- 5 semestres en neurochirurgie
- 3 semestres dans des services agréés en neurochirurgie ou autre spécialité (neurologie, neuroradiologie) et/ou pour la recherche

Les modules du Programme restent inchangés avec 3 modules supplémentaires:

- l'anatomie – les voies d'abord - les techniques chirurgicales
- l'initiation à la recherche clinique
- le rachis dégénératif.

La réforme du DES suit les modifications du 3e cycle selon le décret du 25 juin 2010 visant à mettre l'étudiant neurochirurgien en « pleine responsabilité ».

Les raisons d'une réforme sont en adéquation avec la lettre de mission du 2 décembre 2009 avec comme lignes directrices :

- l'évolution médico-scientifique des disciplines et des métiers (internes ≠ enseignants)
- le nombre de médecins à former *(rapport Nicolas-Duret 2001) avec **une** augmentation du nombre d'internes (ONDPS Mai 2011) de 36% : 15 722 (2006-2007) pour atteindre 21 380 (2010-2011)
- la maîtrise de l'hyperspécialisation
- l'homogénéisation des statuts (Rapport IGAS-IGAENR)

Les propositions de la Commission Nationale de l'Internat et du Post Internat (CNIPI) sont les suivantes :

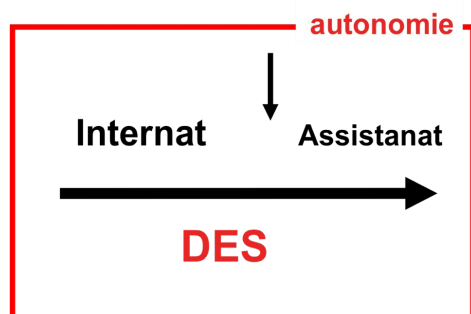
Proposition n°1

La CNIPI propose d'intégrer durant le 3ème cycle des études médicales (aboutissant à la validation d'un DES) une période de stage permettant d'exercer pleinement la spécialité.

Proposition n°2

La CNIPI propose d'intégrer un statut de mise en responsabilité dans la durée du DES, différent du statut d'interne. Le terme et le statut d'« assistant » pourraient être utilisés pour la mise en responsabilité.

La CNIPI propose une modification législative pour permettre à des étudiants n'ayant pas validé le troisième cycle des études médicales d'accéder à un statut de plein exercice de la médecine dans une fonction donnée.



Proposition n°3

La CNIPI propose que le statut d'assistant ne soit plus assorti d'une durée déterminée

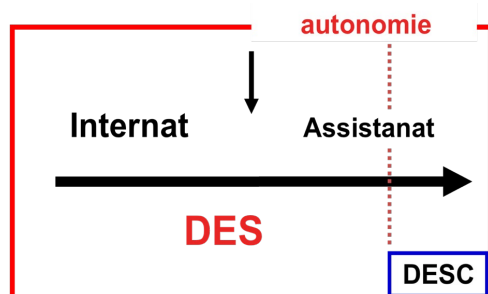
réglementairement mais que l'assistant exerce dans le cadre d'un stage dont la durée sera fixée par la maquette de formation du DES dans lequel il est engagé.

- Ce statut ne serait pas accessible à un médecin non inscrit en DES

Proposition n°4

Concernant le choix de stage par les « assistants », la CNIPI propose que dans chaque subdivision le nombre de poste soit au moins égal au nombre d'internes affectés dans la subdivision et nécessitant un poste d'assistant. Une fois les postes ouverts au choix, celui-ci s'effectuerait à un niveau régional.

- La commission d'évaluation des besoins et la commission de subdivision doivent s'assurer que le nombre et la nature des postes proposés soient cohérents avec les nécessités des maquettes.
- Une fois les postes ouverts au choix, celui-ci s'effectuerait à un niveau régional.
- Les postes d'assistants seront accessible par un système de choix réciproque assistant / chef de service. Le tout sera géré par le coordonnateur inter-régional en synergie avec les coordonnateurs du DES au sein de son inter-région.
- S'il y a plusieurs candidatures, c'est le responsable médical du lieu de stage agréé qui choisi le candidat qui sera affecté sur le poste.



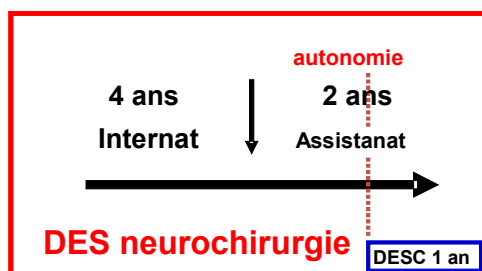
Proposition n°5

La CNIPI propose que l'inscription à un DESC ait pour conséquence d'allonger la durée du DES de l'étudiant inscrit à ce DESC d'un an.

- Cette période supplémentaire serait effectuée avec un statut d'assistant pour permettre l'accès à des lieux de stage permettant la validation complète de la maquette de formation du DESC.
- L'inscription au DESC serait soumise à un système régional de régulation piloté par les ARS.

• Proposition

les spécialités médicales ou chirurgicales à DES de 5 ans ont une nouvelle maquette de formation en 4 + 2

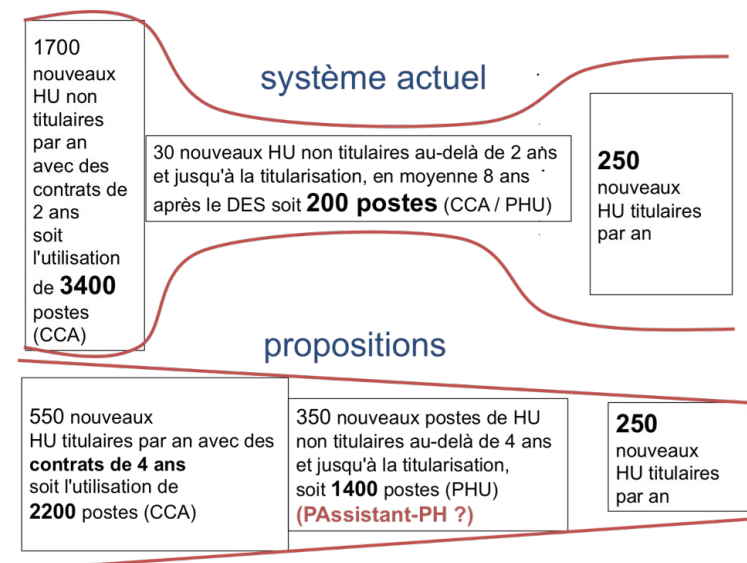
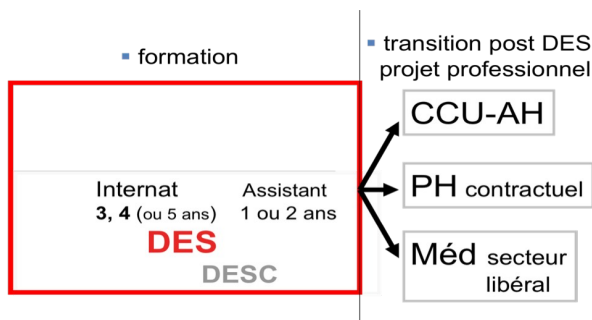


L'**agrément** de chaque lieu de stage est attribué en fonction des objectifs de formation pouvant être atteints dans chaque stage, en distinguant les agréments pour la formation initiale des internes (internat) et ceux pour la période de mise en responsabilité (assistantat).

L'**accès** à la période de mise en responsabilité (assistantat) est conditionné à la validation de la formation théorique lors des épreuves de contrôle des connaissances annuelles et de la formation pratique (stages) ainsi qu'à la soutenance de la thèse de médecine

La validation du DES nécessite la réussite à l'ensemble des épreuves d'évaluation de la formation théorique, la validation de la pratique (validation de la totalité des stages) et la soutenance du mémoire de spécialité

La transition post DES – projet professionnel.



4 - Développement Professionnel Continu (DPC)

Dans la loi HPST, l'article 59 remplace tous les articles FMC du code de SP. Le Développement Professionnel Continu a pour objectifs :

- l'EPP
- le perfectionnement des connaissances
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins (accréditation)
- la prise en compte des priorités de santé publique
- la maîtrise médicalisée des dépenses de santé

Il constitue une obligation

Énièmes décrets et projets (!) Nouvelle donne avec une recomposition de l'organisme décisionnel associant un GIP gérant la gestion administrative et financière constitué de l'Etat et Assurance maladie?

5 - Colloque du Collège

Le prochain Colloque à **Lisbonne aura lieu du 24-28 janvier 2012 avec comme thèmes :**

- l'organisation de l'enseignement (2^{ème} cycle , 3^{ème} cycle, DES, organisation des diplômes complémentaires) Cycle paramédical
- maintien des compétences des Neurochirurgiens
- information et organisation du Collège (statut, Bureau), CNP
- la gestion des risques (accréditation, EPP, FMC, DPC, RMM nationale),
- édition numérique et l'encyclopédie.

Organisation:

- Accueil mardi 24 janvier
- Début du Colloque mercredi 25 janvier 8h
- Fin du Colloque vendredi 27 janvier 20h
- Départ le 28 janvier
- Lieu: hôtel Novotel Lisboa 1, avenue José Malhoa
- Prix 60€/j single, 78€ ½ pension; 70€ double
- Hôtel en centre ville, excursions organisées

6 - Congrès SFNC + Cours commun

Le cours commun aura lieu le **dimanche 27 novembre 2011 de 14h à 18h à l'hôpital St Anne à Paris.**

Thème : Traitement Chirurgical des MAV Cérébrales

- Responsable: J.P. Lejeune, F. Proust, M. Bojanowski
- Hôpital Sainte Anne dans l'amphithéâtre Raymond Garcin
- Prix 50€

7 - Congrès de Toulouse du 09 au 12 Mai 2012

Des séances d'**EPP** devraient être organisées : annonce d'une complication (JY Bousigue, Check-list (G. Dechambenoit), conflit d'intérêts (K. Mourier, un membre de l'HAS) ainsi qu'un atelier satellite sur la RMM (P. Paquis, R. Manet)

8 - Partenariats

Le partenariat se poursuit avec la SFNC, le CNU, l'HAS, l'UNF3S (université numérique francophone), UEMS.

La **Convention cadre avec l'HAS** se poursuit : RMM (subvention de 40 000 € non reçue) et EPR spécifique (dysfonctionnement de valves).

Le **Conseil National Professionnel de Neurochirurgie (loi de 1901)** a pour objet: la gestion, l'évolution et la promotion de la spécialité. Il associe :

- la Société Française de Neurochirurgie,
- le Collège de Neurochirurgie,
- le Syndicat des neurochirurgiens,
- le Conseil National des Universités
- l'Association des neurochirurgiens libéraux

Ce projet de création de loi 1901 vise à coordonner, mutualiser et conforter nos actions dans le domaine de :

- l'enseignement,
- l'élaboration des recommandations et référentiels,
- la formation médicale
- de la défense et de l'évolution de l'exercice de la spécialité

Lors du Colloque de janvier les statuts devront être revus puis adressés à la Préfecture suivi d'une action d'information de la création du CNP à la Fédération des médecins spécialistes.

B- ÉDITION NUMÉRIQUE

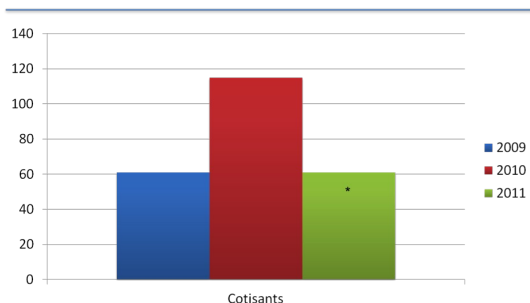
L'édition numérique se développe avec les sites campus.neurochirurgie.fr et college.neurochirurgie.fr de même que la diffusion du savoir neurochirurgical par Iphone et Ipad (application i-neurochirurgie de F Nataf)

Le financement de l'**Encyclopédie numérique** a été bouclé permettant ainsi son démarrage. Après plusieurs rencontres de travail, un accord n'a pu être conclu avec l'éditeur EDP Sciences pour des raisons financières et de droit de propriété. Compte tenu de son agenda et pour des raisons de manque de disponibilité F Decq ne peut se charger de la mise en place de ce projet dont la charge a été transmise à G Dechambenoit. F Dager en s'appuyant sur des applications libres de Google assurera la construction et la gestion de l'outil numérique d'édition qui sera hébergé à l'université de Limoges. Une secrétaire basée au CHU de Limoges accompagnera le projet.

C- BILAN FINANCIER

Le solde est créditeur : Collège 13200 € + CPAM 5300 € = 18500 €

Cotisations

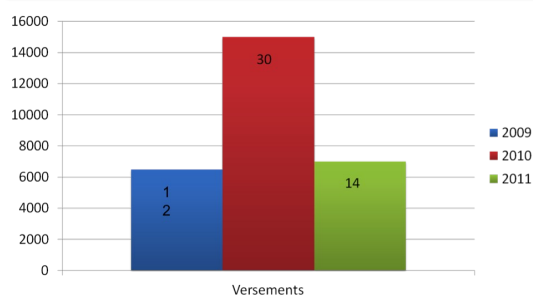


*au 21 sept 2011

Les dépenses du Collège en 2011

- Prestation informatique: 6500 €
 - Colloque Lamourra: 1000 €
 - Frais divers/Réunions: 1200 €
 - Salle CA Pullman: 1500 €
- Total: 10200 €

CPAM OA



- Experts + gestionnaire 2009-2010: 9900 €
- Prestation informatique: 3500 €
- Colloque Lamoura: 1200 €
- Réunions/Frais: 480 €
- Salle CA Pullman: 500 €

Total: 5680 €

- Comptable: 1650 €
- Experts + gestionnaire 2011

D- ACCRÉDITATION

La décision d'**agrément du Collège de Neurochirurgie pour l'accréditation par l'HAS (18/3/09)** s'étale sur une période de 18 mois avec mission: la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissement de santé dans le cadre de notre spécialité.

Il convient d'envisager une prolongation de l'agrément avec une définition du programme de la spécialité.

La formalisation des réunions de **morbi-mortalité** se poursuit (P. PAQUIS, R Manet)

E - CHECK LIST « sécurité du patient au bloc opératoire de Neurochirurgie »

Un nouveau président dirige l'HAS (Pr Harousseau). La check-list reste prioritaire avec des actions prochaines programmées :

1 - **communication** s'appuyant sur des média classiques y compris les affiches "professionnels" et "patients", mais aussi sur les supports les plus modernes type Webinaires ou autre outils du Web2.0

2 - **actions d'appropriation par les professionnels** : la CL doit faire partie du métier au même titre que les disciplines techniques : supports classiques et aussi des outils plus modernes type Wiki CL A titre expérimental, à quelques établissements volontaires un programme de coaching spécifique

3 - **programmes d'évaluation** mis à la disposition des professionnels et des CME avec, à moyen terme, l'élaboration d'un indicateur composite pour faciliter le suivi du programme, pouvant ultérieurement servir de base à une comparaison inter-établissements

F- EPP

La décision d'agrément (Collège et HAS 18/3/09) de l'organisme Collège de Neurochirurgie pour l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins libéraux et hospitaliers couvre une période de 24 mois.

G -FMC (Conseil national)

L'agrément a été obtenu en début d'année 2010 et équivaut à un agrément au dispositif Développement Professionnel Continu (DPC)

H - COMMISSION RISQUES

J Y Bousigue nous a fait un état des lieux de l'accréditation au 15 septembre 2011.

Médecins engagés : 117.

- La répartition est quasi égale entre libéraux exclusifs (51 %) et hospitaliers (49 %).
- La progression du nombre de médecins engagés est d'environ 10 % par an pour 2010 et 2011.

Accrédités : 68 médecins sont accrédités ou en cours.

Programme.

- Déclarations d'EPR :
 - Par champs : prévalence des pathologie rachidiennes.
 - Par type de déclaration : les problèmes liés aux matériels sont en tête.
 - Par situation à risques : toutes déclarations confondues, les déclarations relatives à des situations à risque du programme représentent 2/3 des déclarations.
- Programme de la spécialité.
 - Les résultats des déclarations d'EPR confortent la pertinence du programme mis en place en 2009, qui sera revu en 2012 après intégration et révision en 2011.
 - En revanche, il faudra revoir les EPR ciblés pour le programme à venir, les brèches durales ayant épuisé leur « intérêt pédagogique ».

La séance du CA a été levée à 16h.